

## PAYS DE LA LOIRE COMMERCE-ARTISANAT

**Vous avez un projet de développement sur la Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe ?**

**Vos investissements peuvent être aidés à hauteur de 30%**

### Quelles conditions ?

- ☞ Vous êtes en création, reprise ou développement d'activité,
- ☞ Vous exercez dans l'une des activités et sur l'une des communes citées ci-dessous\*,
- ☞ Vous réalisez moins d'un million d'euros de chiffre d'affaires, et vous disposez de capitaux propres positifs,
- ☞ Vous avez un projet d'acquisition d'équipements professionnels neufs ou de travaux d'aménagement de vos locaux d'activité.

### Quelle aide ?

- ☞ Une subvention de 30%, avec un plancher de dépenses de 10 000 € HT.

**! L'aide est à solliciter avant le démarrage du projet.**

### Exemples de projets aidés :

*Enseigne, accessibilité*



*Equipements de mise aux normes et sécurisés*



*Aménagement intérieur*



\**Activités éligibles* : Alimentation générale - Boucherie-Charcuterie - Boulangerie-Pâtisserie - Commerce de boissons - Fleuriste - Garage automobile - Institut de beauté – Restaurant (s'adressant principalement à la population locale) - Salon de coiffure - Station-service - Supérette - Tabac-Presses

\**Communes éligibles sur Anjou Loir et Sarthe* : Baracé, Cheffes, Cornillé les Caves, Etriché, Huillé-Lézigné, Jarzé-Villages, La Chapelle-Saint-Laud, Les Rairies, Marcé, Montigné-les-Rairies, Montreuil-sur-Loir, Morannes/Sarthe-Daumeray, Seiches/Loir, Sermaise.